

STAGE COOP CANADA 2015 : NOUVELLE PROCÉDURE

La catégorie Stage coop international sera offerte aux citoyens français le 26 février 2015, à 10 h, heure normale de l'Est (16 h, heure de Paris). Cette année, le quota est encore inconnu et on ignore encore si plusieurs tranches se feront.

Les nouvelles dispositions réglementaires présentées dans ce document sont en vigueur depuis le 21 février 2015. Les informations/liens colorés en gris sont à confirmer.

Les informations contenues dans ce document sont extraites de plusieurs sources fiables (CIC, Ambassade, PVTistes, OFQJ). L'immigration étant un domaine en constante évolution, ces informations peuvent évoluer rapidement.

Ces nouvelles dispositions concernent les 32 pays ayant des accords réciproques avec le Canada (donc pas uniquement la France).

Le gouvernement a mis en place le 21 février 2015 une nouvelle démarche pour les EMPLOYEURS recrutant des travailleurs étrangers avec un permis de travail fermé exempté d'EIMT (étude d'impact sur le marché du travail). Les permis Stage coop international font partie des permis de travail fermés exemptés d'EIMT. L'EMPLOYEUR a maintenant plus d'implication dans la demande puisqu'il doit payer des frais et remplir un formulaire.

Avant 2015, lors de l'étape sur MonCIC, le CANDIDAT devait fournir une offre d'emploi simple (la même que celle présentée sur Kompass). A partir du 21 février 2015, il doit fournir, à la place de cette offre d'emploi, une copie du formulaire « *Offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)* ».

VOICI LES ETAPES EIC STAGE COOP INTERNATIONAL 2015 (les liens web se trouvent dans les détails plus bas) :

1. CANDIDAT : présente une demande en ligne pour participer à EIC et pour recevoir une lettre d'acceptation conditionnelle (LAC) - Création du compte Kompass et soumission de l'offre de stage de l'EMPLOYEUR.
2. EMPLOYEUR : paye des « frais relatifs à la conformité de l'EMPLOYEUR »
3. EMPLOYEUR : remplit le formulaire IMM 5802 « *Offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)* ». Au moment du paiement, reçu émis et numéro de reçu à noter sur le formulaire IMM 5802.
4. EMPLOYEUR : transmet une copie du formulaire IMM 5802 au candidat ainsi qu'une copie du paiement.
5. CANDIDAT : présente une demande en ligne pour obtenir un permis de travail au moyen d'un compte MonCIC (soumet ce formulaire et le reçu de l'EMPLOYEUR)

Ces démarches permettront aux autorités canadiennes de relier ensemble :

- La demande de permis de travail
- le formulaire IMM 5802 que l'EMPLOYEUR a transmis aux autorités canadiennes
- les frais que celui-ci a payés sur le site Internet de Citoyenneté et Immigration Canada

ÉTAPE 1 - CANDIDAT - PRÉSENTER UNE DEMANDE ET RECEVOIR UNE LAC (étape Kompass)

Avant toute chose, le CANDIDAT doit créer son [compte Kompass](#).

Comme expliqué sur [le site d'Expérience Internationale Canada](#), le CANDIDAT doit fournir :

- renseigner un certain nombre d'informations personnelles dans le formulaire de demande de permis Stage coop

Si le CANDIDAT obtient une place dans le quota, il recevra un e-mail de la part des autorités canadiennes (sous 48h), l'invitant à payer les frais de participation à EIC (150 \$) et à fournir [quelques documents](#) dont ces derniers :

- une offre d'emploi de l'EMPLOYEUR.
L'offre d'emploi doit avoir un rapport avec les études du CANDIDAT. La lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête de l'EMPLOYEUR ou porter le sceau de la compagnie ou être marquée de son numéro d'entreprise. Cette lettre doit inclure des [éléments précis](#). Les autorités canadiennes fournissent [un modèle](#) pour aider les EMPLOYEUR à rédiger leur offre d'emploi. Il n'est bien évidemment pas obligé de l'utiliser, mais cela peut être un bon point de départ.
- La preuve de son inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire valide pendant toute la durée de votre stage.

Si un élément venait à manquer, l'offre de stage pourrait être considérée comme incomplète et votre demande pourrait être rejetée.

Si la demande d'inscription à EIC est acceptée, le CANDIDAT recevra une lettre d'acceptation conditionnelle (LAC). Cette lettre indiquera comment [créer un compte MonCIC](#) (compte à créer obligatoirement pour présenter une demande de permis de travail - Étape 5).

Les lettres d'acceptation conditionnelles (LAC) sont valables pour 14 jours. Le CANDIDAT doit télécharger sa LAC et tous les autres documents requis dans son compte MonCIC pendant qu'ils sont encore valides. Cela comprend les renseignements et le paiement exigés de l'EMPLOYEUR. <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/EIC.asp#eic4> (Étape 5. Créez un compte MonCIC)

Les frais de participation seront remboursés si :

- vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité à EIC,
- CIC refuse votre demande de permis de travail, ou
- **vous retirez votre demande avant d'avoir reçu une lettre d'introduction de CIC.**

Vos frais de participation ne seront pas remboursés si :

- la lettre d'introduction a été délivrée, ou
- votre demande contient de faux renseignements.

Les frais de participation à EIC sont liés à une demande individuelle au cours d'une année donnée. Ils ne peuvent pas être transférés à une autre demande, à une autre personne ou à une autre année.

ÉTAPE 2 - EMPLOYEUR - PAIEMENT DES FRAIS

Les EMPLOYEURS doivent d'abord payer les [frais relatifs à la conformité de l'EMPLOYEUR](#). Les frais sont de 230 dollars par offre d'emploi. A l'issue de cette étape, l'EMPLOYEUR recevra un numéro de reçu.

Comme dans le cadre de l'EIMT, les frais de conformité doivent être payés par l'EMPLOYEUR et non le candidat. Une institution ne pourrait pas payer pour l'EMPLOYEUR ou rembourser l'EMPLOYEUR via des frais d'inscription du candidat d'après les informations connues. Si la demande de permis de travail venait à être refusée, les frais de 230 dollars seraient remboursés à l'EMPLOYEUR.

Dans le cas où l'EMPLOYEUR a plusieurs stagiaires : il peut indiquer "2" dans "Nombre de demandes". Il devrait ensuite pouvoir renseigner le même numéro de reçu sur les deux formulaires IMM 5802 qu'il devra remplir pour les deux CANDIDATS. [#passûredelinfo](#)

Voici le site de paiement en ligne : <https://eservices.cic.gc.ca/epay/welcome.do?lang=fr>

Procédure pour le paiement :

- Cliquer sur le bouton "Continuer"
- Sur la page suivante, accepter les conditions et cliquer sur "Continuer"
- Dans la rubrique "Veuillez sélectionner les services que vous désirez", sélectionner "Immigration"
- Sur la page suivante, cliquer sur le lien "Résidence temporaire"
- Indiquer le chiffre "1" dans la case "Nombre de demandes", sur la ligne Frais de conformité (EMPLOYEUR)
- Cliquer sur le bouton "Soumettre"
- Pour payer, vous devez avoir un compte « CIC ». Si vous n'avez pas de compte CIC, cliquez sur « Si vous êtes un nouveau client, veuillez-vous inscrire » (il faut cliquer sur le mot « inscrire » dans la phrase).
- Entrez votre adresse électronique
- Entrez votre mot de passe (que vous choisissez vous-même) et cliquez sur « Continuer »
- Sélectionnez une question de recouvrement
- Indiquez votre réponse récupératrice
- Veuillez nommer une personne mémorable à vos yeux et fournir un indice relatif à cette personne, lequel vous aidera à vous rappeler de qui il s'agit.
- Veuillez sélectionner une date importante pour vous. Vous pouvez également fournir un indice qui vous aidera à vous rappeler de quelle date il s'agit. Sous forme (AAA-MM-JJ)
- Cliquez sur « Continuer »
- Vous obtiendrez un numéro de reçu et pourrez procéder au paiement en ligne, avec une carte de crédit ou Interac
- Conserver le numéro de reçu.

En deçà de 3 stagiaires pour un même projet, le montant pour la conformité de l'EMPLOYEUR aurait un plafond fixé à 690\$: <http://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp> [#passûredelinfo](#)

ÉTAPE 3 - EMPLOYEUR - REMPLIR LE FORMULAIRE

Une fois le paiement effectué, l'EMPLOYEUR doit remplir le formulaire « *Offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)* ». L'EMPLOYEUR peut trouver le formulaire sur [le site de Citoyenneté et Immigration Canada](#) à la rubrique « Autres demandes ». C'est le formulaire IMM 5802.

Pour que l'EMPLOYEUR puisse entamer cette démarche de son côté, il a besoin des informations suivantes :

- Nom (tel qu'indiqué sur le passeport)
- Prénoms (tels qu'indiqués sur le passeport)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Pays de résidence
- Citoyenneté
- Numéro de passeport.

Ces informations seront fournies aussitôt que le Cégep aura reçu l'accord de l'entreprise à poursuivre le projet d'accueil d'un stagiaire français.

Voici le lien web du formulaire :

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5802F.pdf>

Pour aider les EMPLOYEURS dans leurs démarches, les autorités canadiennes fournissent un [document d'aide pour remplir le formulaire](#). C'est un document très utile pour permettre aux EMPLOYEURS de remplir la demande sans commettre une erreur.

L'Ambassade est en train de vérifier les indications pour remplir le formulaire que nous souhaitons transmettre aux EMPLOYEURS. Nous vous reviendrons avec cela dès validation.

Une fois ce formulaire rempli, L'EMPLOYEUR doit cliquer sur le bouton « Soumettre par courriel » pour transférer ce document aux autorités canadiennes. Certaines informations contenues (et encodées) dans le PDF s'afficheront automatiquement sur le courriel.

ÉTAPE 4 - EMPLOYEUR - TRANSMETTRE COPIE AU CANDIDAT

Une fois que l'EMPLOYEUR a transmis le document aux autorités canadiennes, celui-ci doit absolument vous fournir une copie du formulaire IMM 5802 et du reçu de paiement au CANDIDAT. Le CANDIDAT doit soumettre ces documents lors de sa demande de permis de travail sur MonCIC.

ÉTAPE 5 - CANDIDAT - PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL (Étape MonCIC)

Une fois que le CANDIDAT a en sa possession le formulaire et le reçu de l'EMPLOYEUR et qu'il a créé son compte CIC, il peut déposer les [documents requis](#).

Si la demande de permis de travail est approuvée, le CANDIDAT recevra une **lettre d'introduction** confirmant l'approbation sur MonCIC. Cette lettre à la frontière devra être présentée, au moment de l'arrivée au Canada. Si l'agent des services frontaliers juge que le CANDIDAT est toujours admissible au Canada, il délivrera un permis de travail.

Une **lettre d'introduction** ne garantit pas l'entrée au Canada. Ce sont les agents des services frontaliers de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui prendront la décision de permettre au CANDIDAT d'entrer au Canada au moment de son arrivée à un point d'entrée.

CANDIDAT : l'examen de la demande de LAC dans le cadre d'EIC peut prendre jusqu'à deux semaines et celui de la demande de permis de travail jusqu'à six semaines. Visitez le [site Web de CIC](#) pour en savoir davantage sur les délais de traitement des demandes.

Où retrouver les instructions officielles à ce sujet ?

Lois et publications :

- <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2015/2015-02-11/html/sor-dors25-fra.php>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/2015-02-24.asp>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/index.asp?country=fr&cat=coop>

Candidats :

- <http://www.cic.gc.ca/iec-eic/>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/demande.asp>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/index.asp?country=fr&cat=coop>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/EIC.asp#eic4>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/5487FTOC.asp>

Employeurs :

- <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/employeurs/embauche-comment.asp>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/5802FTOC.asp>
- <https://eservices.cic.gc.ca/epay/welcome.do?lang=fr>

Émilie Oulmann

Responsable des relations internationales et CRIC

Cégep André-Laurendeau